



BPA

Ouvrier Spécialisé en Paysage

Brevet Professionnel Agricole

*Diplôme de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
et inscrit au Répertoire National des Certifications professionnelles
FICHE RNCP N° 39066 - Date d'échéance de l'enregistrement : le 31-12-2028*

LA FORMATION ET SES OBJECTIFS

Cette formation en présentiel alterne cours pratiques et expériences en entreprise.

L'objectif du diplôme est de former des ouvriers spécialisés en paysage.

Le BPA permet l'acquisition de compétences professionnelles qui permettent de réaliser les différents travaux techniques courants de :

- Mise en place et d'entretien des végétaux
- Réalisation d'ouvrages de base d'aménagements paysagers, à l'aide d'outils et de matériels spécialisés.

DEBOUCHÉS

Le titulaire du diplôme exerce son activité dans des :

- Collectivités territoriales
- Entreprises d'espaces verts

Et est employé en tant que :

- Jardinier paysagiste
- Agent d'entretien des parcs et jardins
- Ouvrier paysagiste

vous pouvez aussi choisir de poursuivre les études vers une formation de niveau 4.

A savoir : Le CFPPA propose également la formation du Brevet Professionnel Aménagements Paysagers (BP AP).

*Il n'y a pas de dispense (ou d'allégement de formation) pour le titulaire d'un BPA OSP qui souhaiterait se diriger vers une certification de niveau 4.

PUBLIC CONCERNÉ

1. L'APPRENTISSAGE

- Jeunes âgés d'au moins 16 ans et au plus, 29 ans révolus au début de l'apprentissage
- Aucune limitation d'âge pour les travailleurs en situation de handicap (RQTH)

**Toutefois, il existe aussi d'autres situations de dérogation à l'âge requis. Nous contacter pour plus d'informations*

2. LA FORMATION CONTINUE

- Salariés du secteur privé ou public

3. LA VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

- Salariés ou demandeurs d'emploi désireux de valider leur(s) expérience(s) professionnelle(s)

📍 21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE

Entrée du CFPPA par la rue du Scardon
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ cfppa.abbeville@educagri.fr 🌐 www.lycee-baie-de-somme.fr

Interlocuteur : M. Benoît BEZOT, référent de la filière aménagements paysagers

✉ benoit.bezot@educagri.fr



**Pour plus d'information sur la certification,
consultez le site internet de France Compétences.*

Codes NSF : • 214 : Aménagement paysager

(parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)

Formacode : • 21046 : Travaux paysagers

📞 Contactez-nous
03 22 20 77 65



PRÉ REQUIS

- Niveau d'études : fin de classe de 3ème



CONDITIONS D'ADMISSION À LA FORMATION

- Avoir passé un entretien de motivation
- Et un test de positionnement



BLOCS DE COMPÉTENCES VISÉS LORS DE LA FORMATION

RNCP39066BC01 :

UC 1 : Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage

RNCP39066BC02 :

UC 2 : Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés

RNCP39066BC03 :

UC 3 : Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers

RNCP39066BC04 :

UC 4 : Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers

RNCP39066BC05 :

UC 5 : Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager

RNCP39066BC06 - UCARE :

- Réaliser des travaux manuels d'ouverture de milieux (option A)



DURÉE DE FORMATION

DATE D'ENTRÉE :

- SEPTEMBRE/OCTOBRE

(Entrée possible en cours de formation)

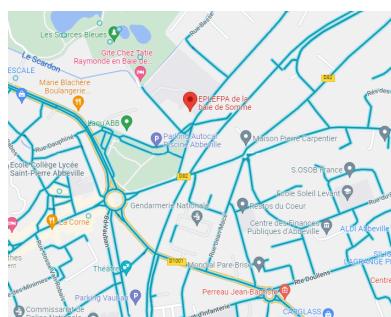
DURÉE :

- Apprentissage : 1 ou 2 ans

500 H en centre / 1an ou 800H / 2ans

- Formation continue : 1 an

Durée en fonction du profil du candidat



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Les blocs de compétences (ou UC) sont évalués sur des situations professionnelles
- Le cumul de tous les blocs de compétences donne accès à la certification.
- La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

*Délai de 5 ans pour repasser les blocs de compétences (CCP) non obtenus

Site internet de l'établissement



ACCÈS ABBEVILLE PAR :

- Autoroute A16 et A28
- Gare SNCF :
Ligne Paris-Calais
- Bus scolaires

Résultats 2025 du CFPPA
Toutes formations pour 153 candidats

 100 % Présentés à l'examen

 90 % Réussite à l'examen

 67,22 % Insertion à 6 mois

 10,9 % Rupture/abandon en cours de formation

 79,24 % de Satisfaction



" Etre jardinier, c'est donner vie et beauté avec de la terre, de l'eau et des graines "



Établissement public local d'enseignement et de formation Professionnelle Agricoles de la baie de Somme

CFA
AGRICOLE PUBLIC
DES HAUTS-DE-FRANCE

Co-financé par
l'Union européenne

l'Europe s'engage
en France
Fond Social Européen

LE GOUVERNEMENT
L'AVENTURE DU VIVANT
Les métiers du territoire naturel

MAJ : 01/2026